AR Prefecture
006-240600593-20210715-210708-DE
Reçu le 21/07/2021
Publié le 21/07/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :
Convention constitutive de groupement de commandes pour la mission d'élaboration du diagnostic pour le PCAET mutualisé de la CCPP et de CARF.

Décision n° 21 07 08

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quinze juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents *: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés *: Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Noël Albin.*

Absents *: Messieurs Robert Nardelli, , Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Germaine Millo.*

Monsieur Serge Castan a été nommé secrétaire de séance.

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, et notamment l'article 188 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, qui porte obligation pour les EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, d'adopter un plan climat air énergie territorial,

Vu la délibération communautaire n° 19 12 09 du 09 décembre 2019 relative à la déclaration d'intention du PCAET de la CCPP ;

Vu la délibération communautaire n° 20 12 17 du 17 décembre 2020 relative à la signature d'une convention de partenariat CCPP/CARF pour l'élaboration mutualisée du PCAET ;

Vu l'article L2113-6 relatif au code de la commande publique qui permet de constituer des groupements de commande entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.

Monsieur Francis Tujague, 1er Vice-président, rappelle que, conscientes de l'urgence climatique et de leur complémentarité territoriale, et dans un but de mutualisation des coûts, la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) ont choisi de s'associer afin d'élaborer leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) respectif.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

AR Prefecture

006-240600593-20210715-210708-DE
Reçu le 21/07/2021
Publié le 21/07/2021

Dans ces conditions, une convention est indispensable pour définir les modalités de fonctionnement et d'organisation d'un groupement de commandes. Il est proposé dans ce cadre que la CCPP en qualité de coordonnateur assure la passation de marchés publics relatifs à la mission d'élaboration du diagnostic mutualisé de la CCPP et de la CARF.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1er Vice-président, après en avoir délibéré,

- **approuve** la Convention constitutive de groupement de commandes pour la mission d'élaboration du diagnostic pour le PCAET mutualisé de la CCPP et de la CARF, annexée à la présente délibération

- **autorise** Monsieur le Président, ou Monsieur le 1er Vice-président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC